

# Bâtiment : un projet bien adapté

Après un bac professionnel obtenu au lycée de Vic Bigorre et suite à un accident de travail de son père, Damien LATAPIE (22 ans) s'est installé en 2009 avec sa soeur Séverine (30 ans) sur l'exploitation familiale de MONT D'ASTARAC. Ils mènent un cheptel de 60 vaches en vaches allaitantes et gavent 3000 canards. Une grande partie de la production des 2 ateliers est destinée à la transformation puis à la vente directe.



Séverine et Damien Latapie

Damien s'occupe plus spécifiquement de l'élevage et Séverine de la transformation. Aujourd'hui Damien a monté une stabulation de 912 m<sup>2</sup>, ce bâtiment est le fruit d'une réflexion sur ses objectifs et ses besoins, voilà pourquoi son bâtiment diffère quelque peu des constructions standards que l'on connaît habituellement. Nous l'avons rencontré afin qu'il nous parle de son nouvel outil de travail.

**Volonté Paysanne : Comment a commencé à émerger l'idée de vous lancer dans ce projet ?**

Damien LATAPIE : J'ai vite vu les difficultés d'organisation que pouvaient engendrer plusieurs ateliers sur une même exploitation. Du temps où mes parents étaient en activité mon père parcourait 17 km pour alimenter les vaches car l'exploitation familiale était scindée en 2 sites dont un en plein cœur du village de Mont d'Astarac. Pour des problèmes de bon voisinage, il était difficile d'y développer un atelier allaitant. Ma réflexion s'est donc de

tantes. L'aménagement de couloirs bétonnés pour passage d'homme permet de faire le tour du bâtiment, et d'être toujours un peu surélevé par rapport aux animaux. La visibilité sur les lots est meilleure et on repère plus facilement d'éventuels problèmes sanitaires. Les accès aux boxes de vêlage et aux boxes infirmières se font directement depuis chaque lot.

De plus, comme je l'ai déjà dit, je souhaitais gagner du temps sur cet atelier, ou du moins en perdre le moins possible... et c'est au niveau de la distribution de l'alimentation que j'en économise le plus. En effet, aujourd'hui, grâce à l'aménagement de couloirs d'alimentation directement sur l'aire de couchage, je place 6 bottes d'enrubanné dans chaque lot. Les bottes ne sont pas déroulées, les vaches se servent directement en



Vue d'ensemble

suite portée sur l'organisation du travail, je voulais gagner du temps, travailler à l'aise et en sécurité. Lors de mon installation s'est offerte l'opportunité d'acquiescer 21 ha sur la commune voisine, cela me permettait de regrouper l'atelier bovin sur un seul site à 3 km du siège d'exploitation.

**VP : Comment a mûri votre réflexion ?**

D. LATAPIE : Je me suis inscrit à la formation « Organisation du travail en élevage » qui avait été proposée par la Chambre d'Agriculture du Gers entre la fin de l'année 2008 et le début 2009. Cette formation m'a apporté quelques principes de base, elle m'a permis d'échanger avec de nombreux éleveurs au sein du groupe de formation mais aussi au cours des multiples visites prévues dans la formation. Voilà comment petit à petit en prenant des astuces à droite et à gauche, en m'appuyant sur les avis d'agriculteurs, d'artisans et de conseillers j'ai imaginé le bâtiment tel qu'il est aujourd'hui.

**VP : Quelles sont les particularités de votre bâtiment ?**

D. LATAPIE : Un de mes objectifs étant de diminuer le taux de mortalité sur cet atelier, il était important que nous puissions repérer aisément tout animal à soigner et que nous puissions l'isoler facilement ; nous avons donc choisi d'alloter en 2 lots d'environ 25 vaches chacun : les vaches ayant déjà vêlé et les ges-

sur des spots radar à l'extérieur pour les chargements.

En revanche, comme l'aire paillée est au même niveau que le terrain extérieur, il a fallu placer un drain côté Est tout le long de la stabulation afin d'éviter qu'en cas de pluie l'eau ne rentre dans le bâtiment. Le système est efficace, il suffit de voir l'eau qui coule à l'évacuation du drain.

**VP : Comment se déroulera le curage ?**

D. LATAPIE : C'est un peu le point noir de ce projet car la création d'aires bétonnées pour le passage d'homme implique de nombreux recoins dans la stabulation. Mais le curage devrait durer 1 jour et demi, 2 fois par an, avec un godet de 2,30 m. Ce n'est rien à côté du temps gagné sur l'alimentation.

**VP : Avez-vous rencontré des difficultés lorsque vous avez commencé à élaborer le projet ?**

D. LATAPIE : Pas pour ainsi dire. J'ai fait appel aux services de la Chambre d'Agriculture du Gers afin qu'ils m'épaulent sur le Permis de Construire et le dossier de subvention. Il faut préciser que le bâtiment est situé sur une zone encaissée, il est donc peu visible. Nous avons simplement fait attention à ce que les couleurs de bardage s'intègrent bien au paysage et le permis de construire a été accepté dès le premier dépôt.

Ce qui n'était pas prévu, ce sont les délais de montage du bâtiment. Il s'est écoulé 1 an et 3 mois entre la réalisation du terrassement et le jour où j'ai pu enfin mettre les premières vaches dans la nouvelle stabulation... ça fait long surtout quand on commence à rembourser le prêt alors que le bâtiment n'est pas en service.



1 Travée centrale. Une surélévation de 20 cm du passage d'homme bétonné, facilite la surveillance.

**VP : Vous parlez financement... quelques chiffres à nous donner ?**

D. LATAPIE : 140 000 euros HT pour le projet global (bâtiment fini aménagements intérieurs et extérieurs compris). Sur cet investissement j'ai utilisé mes prêts bonifiés qui étaient de 1 % à l'époque et j'ai pu bénéficier du PMBE jusqu'au plafond (bonifié pour un JA). De plus on m'a accordé 35 PMTVA supplémentaires en tant que JA, sur des vaches présentes dans le cheptel mais qui n'étaient pas primées jusque-là. C'est une sécurité supplémentaire pour le remboursement des annuités.

**VP : Quel bilan tirez-vous de votre projet ?**

D. LATAPIE : Pour le moment j'ai peu de recul sur l'aménagement, c'est « tout nouveau, tout beau », mais il est bien adapté à notre manière de travailler. Il est fonctionnel pour l'ensemble des personnes susceptibles d'intervenir sur l'atelier, ma soeur mais aussi mon père qui, à la retraite, prend un réel plaisir à soigner le troupeau dans de telles conditions.

**VP : Et si c'était à refaire ? ...**

D. LATAPIE : Si c'était à refaire je créerais des entrées dans les boxes à veau depuis les passages d'homme, et surtout je fixerais des délais de réalisation aux artisans.

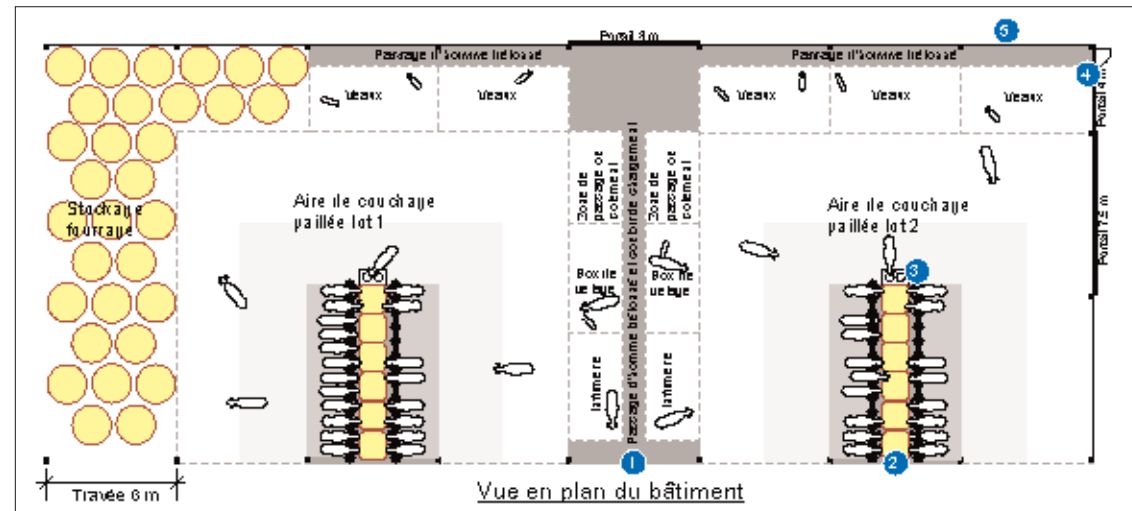
**VP : D'autres projets dans l'avenir ?**

D. LATAPIE : Bien sûr, mais à plus ou moins long terme... D'abord un projet de bascule numérique dans l'allée centrale et pour le printemps, aménager les abords du côté ouest du bâtiment afin de canaliser l'entrée des vaches au moment de la tétée. Nous ne souhaitons pas agrandir l'exploitation mais plutôt essayer de développer la vente directe.

« libre service ». Ces 6 bottes tiennent 8 jours, le 9<sup>ème</sup> jour je déroule une botte de paille d'avoine à chaque lot et un jour et demi après je recommence à leur donner les bottes d'enrubanné. Séparer les apports d'enrubanné et de paille évite que les vaches trient leur ration. Tous les jours nous ouvrons les cornadis à 8 h, c'est l'occasion de compléter la

Nous avons prévu pour les jours plus chauds un système de volets sous le bardage perforé du côté Ouest. On ne sait pas si cela fonctionnera, mais nous espérons que leur ouverture permettra de maîtriser l'ambiance du bâtiment lors des périodes de chaleur.

Le choix de l'éclairage artificiel s'est porté sur 2 néons par ferme et



# à notre manière de travailler...



2 Couloir d'alimentation, (2 x 12 places aux cornadis) légèrement surélevé par rapport à la dalle d'auge (pied des animaux). Tout autour de la dalle d'alimentation, une dalle béton de 3 m au niveau du sol évite que le sol ne se creuse à cet endroit.



3 Abreuvoir. Le socle béton est incliné vers des bouches d'évacuation drainées afin de ne pas humidifier le pourtour de la litière.



4 L'utilisation de glissière d'autoroute en rétention de la litière permet d'éviter la déformation des portails. Le couloir du passage d'homme a été bétonné au-delà de l'aplomb des barrières afin de faciliter le curage sans être gêné.



5 Un système d'ouverture à volets permet d'augmenter la ventilation du bâtiment lors de fortes chaleurs.

## Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Pour être éligible au PMBE, un projet doit répondre à au moins un des enjeux suivants :

- Améliorer la compétitivité économique de l'exploitation ;  
- Améliorer les conditions de vie

et de travail des exploitants et de leurs salariés ;  
- Améliorer les facteurs de production ;  
- Améliorer les conditions d'hygiène, de bien-être et de santé des animaux, et d'environnement ;

- Améliorer la qualité des produits  
- Adopter des technologies nouvelles en matière de construction des bâtiments, de production et de conduite d'exploitation ;  
- Réorienter la production ;  
- Diversifier la production.

PMBE	
CONDITIONS D'ELIGIBILITE	- Etre âgé d'au moins 18 ans et de moins de 60 ans (dans le cas des sociétés, au moins un associé doit remplir les conditions d'âge) ; - Pour les sociétés, plus de 50 % de leur capital est détenu par des associés exploitants ; - Etre à jour des contributions sociales et fiscales ; - Respecter les conditions minimales requises dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien être des animaux ; - Un seul dossier de travaux pourra être subventionné par période de 5 ans ; - Ne pas avoir commencé l'exécution du projet - Maintien de la compétitivité économique de l'exploitation (Ratio Annuités/Chiffre d'affaires inférieur à 30 % et a minima, maintien de l'EBE)
TYPE DE PROJET SUBVENTIONNABLE	Construction neuve, extension, rénovation.
INVESTISSEMENTS SUBVENTIONNABLES	<p>✓ Logement des animaux (bâtiment) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Terrassement, fondation, divers réseaux ;</li> <li>Gros oeuvre, maçonnerie (ossature, charpente, toiture, bardage, ...)</li> <li>Les « tunnels » destinés au logement des animaux ;</li> <li>Les aires d'attente et d'exercice pour les animaux, ainsi que leurs couvertures ;</li> <li>Filets brise-vents, aération, ventilation, télésurveillance</li> <li>Equipements de contention, de tri, de pesée ;</li> <li>Les aménagements et équipements fixes intérieurs : logettes, cornadis, barrières, équipements de distribution de l'alimentation (ex : tapis d'affouragement, mangeoires, abreuvoirs, impluvium).</li> </ul> <p>✓ Salle de traite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux, aménagements, équipements liés au poste «salle de trait» (les tanks à lait ne sont pas éligibles)</li> <li>Gestion des effluents : (Hors Zone Vulnérable, ou nouvelle ZV, ou JA installé depuis moins de 36 mois)</li> <li>Ouvrage de stockage y compris couverture, dispositif de traitement, pompes.</li> </ul>
MAIN D'OEUVRE	La main d'oeuvre de l'exploitant peut être prise en compte dans la limite de 50 % des dépenses en matériaux et location de matériels nécessaires aux travaux (hors travaux de couverture et charpente, d'électricité et ouvrage de stockage, traitement).
INVESTISSEMENT	Minimum : 15 000 € HT Plafond rénovation (BOC) : 50 000 € HT Plafond création/extension : 70 000 € HT (pour les GAEC, à multiplier par le nombre de parts, dans la limite de 3) (Majoration de 10 000 € pour les JA)
DELAI DE REALISATION	A compter de la date de l'arrêt de subvention, le demandeur dispose de 1 an pour engager les travaux et de 2 ans les réaliser.

Pour être éligibles, les bâtiments et les ouvrages de stockage des effluents doivent bénéficier d'une garantie décennale.

### Taux de subvention PMBE :

	Financeurs FEADER + Conseil Régional	
	Tranche 0 à 20 000 €	Tranche 20 000 à 70 000 €
Hors zone défavorisée	20 %	15 % *
Zone défavorisée	40 %	21 % *

\* Pour les projets porcins, le taux de subvention de la 2<sup>ème</sup> tranche est majoré de 10 points.

Le taux de subvention est à majorer de 10 points pour les JA. Pour les investissements de gestion des effluents n'entrant pas dans le cadre d'un projet de création ou d'extension, les taux de subvention sont différents.



### Calendrier 2011 :

	2 <sup>ème</sup> appel à projet	3 <sup>ème</sup> appel à projet	4 <sup>ème</sup> appel à projet
Date limite de dépôt des dossiers	9/05/2011	29/08/2011	03/10/11
Date du comité Régional	04/07/2011	17/10/2011	05/12/2011

### Abattement :

• Un abattement de 12,5% s'applique sur les dépenses de logement des animaux en cas de construction neuve avec litière paillée accumulée ;  
• Un abattement de 15 % s'applique sur les ouvrages de stockage ou de traitement des effluents pour les exploitations relevant du RSD ;  
• Un abattement de 40 % s'applique sur les ouvrages de stockage ou de traitement des effluents pour les exploitations relevant des ICPE.

### Vous avez un projet bâtiment, les conseillers de la Chambre d'Agriculture du Gers peuvent vous accompagner :

- dans la prise de décision en matière d'aménagement de bâtiments neufs ou existants,  
- dans la réalisation de tout ou partie des éléments nécessaires au dépôt du permis de construire,  
- dans le montage des dossiers de demande de subvention PMBE, PPE et avenants PMPOA.

Pour tout renseignement : Chambre d'Agriculture du Gers, Service Bâtiments, Olivia DAUJAN, François MOULIE, Tél. 05.62.61.77.13 ou ca32@gers.chambagri.fr

